

Commission de la Recherche

Lundi 09 novembre 2020 à 9h30 – visioconférence
(Établi par R. Datchi)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
<u>Collège des Professeurs ainsi que des autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche :</u>			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP) (Présidente)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA)		x	Pouvoir donné à Alessia de Biase
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		
Mme Alessia DE BIASE (LAA)	x		
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
Mme Isabelle GRUDET (LET)	x		
Mme Nazila HANNACHI –BELKADI (MAP-MAACC)		x	Pouvoir donné à Bendicht Weber
M. James NJOO (GERPHAU)		x	Pouvoir donné à X . Bonnaud
M. Yann NUSSAUME (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AHTTEP).	x		
M. Joaquim SILVESTRE (MAP-MAACC)		x	
M. Bendicht WEBER (LET)	x		
<u>Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue :</u>			
M. Pierre BOUILHOL (GERPHAU)	x		
Mme Juliette CHARRON (LAA)	x		
<u>Personnalités extérieures :</u>			
M. Jérôme BOISSONADE (UMR LAVUE/Maître de conférences et chercheur AUS Paris 8)		x	Pouvoir donné à Laurent Devisme
M. Livio DE LUCA (UMR MAP)	x		
M. Laurent DEVISME (Professeur - Ensa Nantes/ UMR 1563 AAU - équipe CRENAU)	x		
Mme Clotilde FERROUD (Vice-présidente COMUE HESAM)	x		
Mme Nathalie LANCRET (CNRS/UMR LAVUE)		x	
Mme Judith LE MAIRE DE ROMSEE (ULB)		x	

Nombre de voix	13		4 pouvoirs
Invités permanents			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Rosaly DATCHI, responsable du service de la recherche	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable des instances et de la veille juridique)	x		
Invité(es) :			
Mme Jutta Nachbauer, responsable du service de la communication et de la valorisation	x		

À l'ouverture de la séance, la Présidence constate que **le quorum est atteint** (13 membres présents + 4 pouvoirs). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
9h30-11h30	6	<p>.1) Validation du dernier compte-rendu de réunion</p> <p>.2) Informations concernant les délégations CNRS et les CER;</p> <p>.3) Suite à l'intégration à l'ED Abbé Grégoire: les différents problèmes rencontrés en cette rentrée universitaire; désignation/vote des représentants de l'ENSAPLV au conseil de l'ED ;</p> <p>.4) Décharges pour recherche: proposition de motion, à adresser au MC, portant sur le manque en postes décharge au regard du nombre d'EC titulaires impliqués dans les équipes de recherche de l'ENSAPLV;</p> <p>.5) Lancement d'une réflexion sur le doctorat par VAE, et la stratégie adoptée à l'ENSAPLV à ce sujet, en lien avec l'ED Abbé Grégoire;</p> <p>.6) Présentation des chaires partenariales par les différents porteurs de chaires ; question des CD fléchés pour les chaires partenariales.</p>	<p>Présidence/R. Datchi</p> <p>C. Maumi/Direction</p> <p>C. Maumi</p> <p>Bureau de la CR</p> <p>Bureau de la CR</p> <p>Anne D'Orazio, Antonella Tufano, Bendicht Weber, Eric Daniel-Lacombe, Xavier Bonnaud.</p>	Documents joints dans le dossier commun

Point 1) Validation du compte-rendu de réunion (09/09/2020)

La présidente demande si des modifications doivent être apportées au compte-rendu de la dernière réunion de la CR (09/09/2020). Aucune modification n'ayant été demandée, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Point 2) Information concernant les délégations CNRS et les CER

La direction a souhaité que ce point soit traité au sein de la CR.

Catherine Maumi informe que l'ENSAPLV ne présentera aucune candidature à une délégation CNRS cette année. Il s'agit d'un dispositif qui peut bénéficier à l'ensemble des enseignants-chercheurs membres d'une unité de recherche, y compris ceux évoluant en dehors du système UMR. Par contre, l'accueil se fait au sein d'une UMR. Lorsqu'un enseignant-chercheur obtient une délégation, le CNRS attribue une compensation équivalente à 11500 € pour l'année universitaire, ce qui ne permet pas de couvrir le service des enseignants-chercheurs des ENSA, qui est de 320h.

Les demandes en délégation doivent être saisies dans Galaxie. Cette démarche nécessite un travail en amont afin d'obtenir un NUMEN pour l'enseignant-chercheur sollicitant une délégation (les EC des ENSA ne disposant par de NUMEN à la différence de l'université). Il faut également présenter un projet de recherche et l'avis favorable de l'UMR d'accueil. Cette année le dépôt des dossiers a été différé pour les ENSA, ceci est dû peut-être aux difficultés rencontrées pour la saisie des dossiers en ligne. Laurent Devisme rajoute qu'une difficulté supplémentaire est que la délégation CNRS n'est pas toujours soutenue par les ENSA pour les raisons énoncées plus haut (absence de compensation totale des 320h d'enseignement).

Caroline Lecourtois souligne que l'expérience de l'ENSAPLV dans les délégations CNRS est plutôt limitée (2 dossiers traités à ce jour). Il est en effet très important de pouvoir réfléchir en amont, voir si la suspension de certains enseignements est nécessaire si des remplacements ne sont pas possibles ou si la compensation du CNRS ne permet pas de financer un remplacement. C'est pourquoi il est important de mettre en place une procédure, ainsi qu'un dispositif de remplacement pédagogique clairs.

Livio De Luca, membre de la section 39 du comité national du CNRS, confirme les difficultés rencontrées par le CNRS pour la réception des dossiers venant des ENSA. La section 39 a toujours veillé à que ces dossiers leur parviennent pour évaluation. Une difficulté complémentaire est, en effet, la partie financière qui n'a pas été toujours prise en compte en amont par les ENSA ; il faudrait que le salaire des enseignants-chercheurs en délégation soit pris en compte aussi bien par le CNRS que par le MESRI - ministère de la Culture (tout comme le MESRI le fait pour les EC en délégation de l'université), ce qui n'est pas le cas à ce jour. C'est pourquoi il est très important de bien s'informer. Il s'agit d'un dispositif important permettant la structuration recherche/formation au sein des SHS, dans le cadre du travail de collaboration établi entre le Ministère de la culture et le MESRI. Les dossiers des ENSA sont accueillis avec beaucoup d'intérêt et les thématiques proposées interpellent. Le BRAUP et la DREST doivent être informés de ces freins afin de pouvoir les lever et réussir à faire remonter davantage de dossiers en provenance des ENSA pour évaluation du CNRS.

Isabelle Grudet se pose la question du nombre de délégations CNRS existantes au sein des ENSA au niveau national. Catherine Maumi indique qu'elles ne sont pas rares, bien que le dispositif soit plutôt récent pour les ENSA. Karen Bowie a bénéficié d'une délégation, elle-même également, et deux collègues de l'ENSA Grenoble en ont été bénéficiaires cette année. Livio Di Luca rajoute que la section 39 du CNRS voit passer au moins 4-5 demandes par an en provenance des ENSA. La sélection se fait en fonction de la politique de l'INSHS et de l'articulation recherche/formation.

Pour Alessia de Biase, le peu de demandes au sein des UMR peut être due à l'absence d'informations claires. Il faut que les personnels du CNRS en charge de l'accord-cadre Ministère de la culture/CNRS fassent davantage de sensibilisation au sujet des possibilités de délégation en CNRS. Alessia de Biase propose que la CR établisse un calendrier précis pour les demandes en délégation CNRS à faire conjointement à celles pour CER à déposer en juin au CNECEA. Le dépôt interne des demandes de délégation peut avoir lieu en juin, permettant ainsi de répertorier les candidats en amont. Une confirmation des demandes serait à faire en septembre.

En outre, Catherine Maumi indique qu'un autre point important à évoquer au sein de la CR est l'attribution de congés pour études et recherches (CER). Il s'agit d'un dispositif où il y existe encore des moyens

disponibles. Cependant, les enseignants-chercheurs ne pensent pas toujours à en bénéficier. Les CER peuvent financer la préparation d'une thèse, d'une HdR, mais aussi des travaux de recherche en vue d'une publication. Certains enseignant-chercheurs demandent encore des décharges d'enseignement pour réaliser une thèse ou une HdR alors qu'ils pourraient plutôt demander un CER. Ce dispositif est plus simple à demander par rapport à la délégation CNRS. Par ailleurs, le dispositif est plus avantageux pour l'établissement, la compensation étant plus importante.

Caroline Lecourtois confirme en effet que, suite à l'obtention d'un CER par l'un de nos enseignants-chercheurs, l'établissement bénéficie actuellement de l'attribution d'un poste MCFA. Un bémol cependant : la campagne de recrutement n'est pas très satisfaisante. Les CER arrivent en décalage par rapport à la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs.

Point 3) Suite à l'intégration à l'ED Abbé Grégoire: les différents problèmes rencontrés en cette rentrée universitaire; désignation/vote des représentants de l'ENSAPLV au conseil de l'ED

Plusieurs problématiques sont à souligner : certains HdR de l'ENSAPLV n'ont pas pu inscrire de nouveaux doctorants cette année à l'ED Abbé Grégoire, ceci afin de respecter le taux d'encadrement maximum de 500% par HdR. C'est notamment le cas pour Catherine Maumi, Alessia de Biase, Christian Pédelahore, Xavier Bonnaud et Yann Nussaume. Une autre problématique est que la nouvelle convention d'association signée en mai 2020 ne prend plus en compte les contributions de l'ED aux soutenances de thèse/aide à des publications/participation à colloques des doctorants de l'ENSAPLV, qui étaient jusqu'à présent d'environ 50 % du coût total. Enfin, Isabelle Grudet/Jodelle Zetlaoui-Léger et François Guéna, les deux représentants au sein de l'ED Abbé Grégoire, ne souhaitant par renouveler leur mandat, il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants.

Concernant le taux d'encadrement, la direction a demandé à ce point soit intégré dans l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil du Collège doctoral. En parallèle, Caroline Lecourtois a pu échanger à ce sujet avec le DG du CNAM qui propose de discuter également ce point avec la directrice de l'ED, Madame Chatelain-Ponroy. Par rapport aux frais pris en charge par l'ED, Clothilde Ferroud rappelle l'historique de cette décision : puisque ce n'est pas possible de mutualiser les contrats doctoraux du MC, il a été décidé que chaque établissement continue à gérer ses propres contrats. Il en va de même pour les frais engendrés par les doctorants, chaque établissement les prend en charge. La nouvelle convention d'association n'a rien changé. Il faut demander l'aide à l'ENSAPLV.

Caroline Lecourtois rappelle que la dotation du MC attribuée aux laboratoires de l'ENSAPLV pour fonctionnement peut servir à financer ce type d'activité ; ceci permettrait par ailleurs d'épuiser les reliquats. Alessia de Biase rappelle que les équipes peuvent également demander des aides aux laboratoires d'accueil (UMR). Elle propose, par ailleurs, que sur le 8 % des frais de gestion collectés par l'ENSAPV sur les conventions de recherche, la moitié soit mise dans un pot commun collectif. Celui-ci pourrait servir à financer des soutenances, des missions « colloques » pour les doctorants, voire de bourses pour les étudiants en post-master recherche. Il faudrait également discuter sur les préciputs des projets ANR (à ce jour, l'ENSAPLV n'en gère aucun).

Pour Catherine Maumi, il faudrait réfléchir à de nouveaux schémas de financement. Caroline Lecourtois indique par ailleurs que l'ENSAPLV n'a aucun retour de l'ED Abbé Grégoire sur les frais d'inscription. Clothilde Ferroud explique que ces frais servent à payer les interventions de certains enseignants-chercheurs dans le cadre des enseignements mis en place par l'ED Abbé Grégoire. Caroline Lecourtois rappelle, par ailleurs, qu'un travail est nécessaire au sein de l'ENSAPLV concernant les enseignements à mettre en place dans le cadre de la formation doctorale dispensée par l'ED Abbé Grégoire.

Pour Livio Di Luca, il faudrait, en effet, une réflexion globale au niveau des collèges doctoraux au sujet des frais de formation des doctorants, comment harmoniser les différents apports (en nature ou autres) et indiquer ces informations dans les conventions de collaboration.

Xavier Bonnaud rappelle que les frais d'inscription des doctorants de Paris 8 sont perçus par l'ENSAPLV. Rosaly Datchi informe la CR que les doctorants de l'ENSAPLV peuvent faire supporter par l'établissement l'impression de la thèse, ainsi que l'envoi postal des exemplaires aux différents membres du jury (en France et à l'étranger).

Au vu de tous ces éléments, Caroline Lecourtois propose l'organisation d'une réunion avec la directrice de l'ED Abbé Grégoire, le DG du CNAM, la vice-présidence recherche Hesam Université et l'ENSAPLV.

Enfin, la présidente demande aux membres de la CR d'élire les nouveaux représentants de l'ENSAPLV au Conseil de l'ED Abbé Grégoire : se sont portées candidates, Catherine Maumi et Rosa De Marco.

Les membres de la CR procèdent au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

<i>Votes pour : 17</i> <i>Abstention : 0</i>

Décision : les deux représentantes, Mme Catherine Maumi et Mme Rosa De Marco sont élues à l'unanimité représentantes de l'ENSAPLV au Conseil de l'ED Abbé Grégoire

Point 4) Décharges pour recherche: proposition de motion, à adresser au MC, portant sur le manque en postes de décharge au regard du nombre d'EC titulaires impliqués dans les équipes de recherche de l'ENSAPLV

Le nombre de décharges d'enseignement attribué par le MC est très insuffisant. Il faut argumenter la motion avec les chiffres qui permettent de faire ce constat. Le Bureau de la CR a fait un tableau qui indique le nombre de docteurs et HdR de l'ENSAPLV. Un travail similaire a été effectué pour les MCFA inscrits dans un parcours recherche.

Chaque année l'ENSAPLV va recruter davantage de MCF docteurs ce qui va accentuer la pression sur les décharges d'enseignement à attribuer.

Caroline Lecourtois rappelle à ce sujet qu'il y a avait un protocole d'accord avec les organisations syndicales pour la création de postes de décharge. Or, ce protocole n'a pas été respecté. Par ailleurs, le MC pousse les établissements à accompagner les enseignants-chercheurs à devenir docteurs, mais en revanche, le MC n'accompagne pas ces derniers dans cette dynamique.

Alessia de Biase propose de rajouter également dans la motion la question des mutations. La majeure partie des mutations se fait vers Paris sans que des rajustements soient effectués par la suite au niveau des ENSA de l'IDF.

Alessia de Biase et Bendicht Weber vont préparer une première mouture. Il est possible que cette motion soit également adressée aux ministres de tutelles : MC et MESRI.

Catherine Maumi demande aux membres de la CR de se prononcer sur cette motion à adresser au MC.

Une réunion du collège des directeurs des unités de recherche des ENSA (CDURE) est organisée à ce propos le 12/11 et qui sortira une lettre à niveau national en présentant les chiffres de chaque école.

Décision : les membres de la CR votent à l'unanimité pour l'envoi de la motion.

5) Lancement d'une réflexion sur le doctorat par VAE, et la stratégie adoptée à l'ENSAPLV à ce sujet, en lien avec l'ED Abbé Grégoire.

Ce sujet a été proposé par Alessia de Biase et Xavier Bonnaud. Un premier séminaire a été organisé par l'ENSAPLV en septembre 2019 au sujet du Doctorat par VAE. La discussion sur le positionnement de l'ENSAPLV devrait être poursuivie au travers de la création d'un groupe de travail. Celui-ci pourra ensuite faire des propositions à la CR et à la CEVE puis organiser un nouveau séminaire ouvert à tous les collègues de l'ENSAPLV.

Pour Xavier Bonnaud, l'idée est de bien comprendre le doctorat par VAE et voir si s'agit-il d'une fausse bonne idée ou pas, comment valoriser les acquis en matière de recherche/pédagogie, puis effectuer une territorialisation (identifier le nombre de personnes intéressées et quel parcours ont-elles suivi). Certains personnels de La Villette attendent ce doctorat par VAE depuis des années ; il s'agit d'une opportunité pour recréer une dynamique : par exemple, au sein du champ TPCAUC certains maîtres de conférence associés n'ont pas pu être titularisés faute d'avoir un doctorat.

Pour Caroline Lecourtois, il faut, en effet, prendre en compte les réflexions amorcées au séminaire de septembre 2019, où la pratique du projet était centrale, et faire des propositions à l'ED Abbé Grégoire. François Guéna a rédigé un compte-rendu de ce séminaire, un document qui peut servir de support pour les nouvelles réflexions. Ce compte-rendu sera envoyé à tous les membres de la CR. Clothilde Ferroud propose d'envoyer la procédure du doctorat par VAE mise en place par le CNAM.

Le doctorat en architecture par VAE étant très important mais faute de temps suffisant pour échanger, Catherine Maumi propose de le reporter pour la prochaine CR (14/12/2020). Bendicht Weber propose que

le groupe de travail intègre un représentant du champ ATR et un autre du champ STA.

6) Présentation des chaires partenariales par les différents porteurs de chaires ; question des CD fléchés pour les chaires partenariales.

a) Présentation de la chaire « Le logement demain » (Anne D'Orazio) :

Cette chaire est co-portée par les ENSA Paris La Villette et Val de Seine. L'objectif est de remettre la question du logement au cœur des enseignements des ENSA, tout en collaborant avec des instituts d'aménagement et d'urbanisme. Il existe pas mal de recherches sur l'habitat mais moins sur le logement. Il est important de revenir sur les modes de production et de réflexivité dans les cadres programmatiques et de s'intéresser aux acteurs impliqués, de s'intéresser aux mémoires des institutions et des organisations, aux trajectoires des professions intéressées par ce sujet (la maîtrise d'œuvre, l'ingénierie...).

Quant au périmètre de la chaire, celle-ci s'intéresse aussi bien aux zones péri-urbaines qu'aux territoires ruraux, situés en dehors des zones dites en tension qui ont été prioritaires jusqu'à présent. La chaire vise à produire des travaux de recherche et pédagogiques dit classiques (production de rapports, création d'outils numériques...) mais aussi à articuler le dialogue entre les milieux académiques et professionnels. L'idée est de pouvoir répondre aux sollicitations de ce dernier monde face aux enjeux et la transformation des sociétés contemporaines.

La chaire travaillera à la labellisation de certaines activités pédagogiques dans le cadre des enseignements sur le projet/PFE. Il est prévu également, entre autres, la création de MOOC, la création de stages recherche cycle master et la mutualisation d'un cycle de conférences entre les ENSA, les établissements d'enseignement supérieur partenaires (Université de Paris, CNAM), l'accueil d'un cursus du NCU, la participation à des réponses à des appels à projets nationaux et internationaux, l'encadrement de thèse doctorales (un demi-contrat financé par le MC) et l'hébergement d'une décharge d'enseignement pour activités de recherche.

La chaire « Le logement demain » va travailler avec des acteurs appartenant à des réseaux nationaux et européens, en plus des réseaux scientifiques thématiques et l'union sociale pour l'habitat.

Du point de vue opérationnel, la chaire vise à la formation de professionnels, à participer à la création d'un observatoire et à travailler à la rédaction de *booklets* sur des thèmes d'actualité. Trois types de public sont visés : la formation initiale/tout au long de la vie, la formation de professionnels et les collectivités territoriales et le secteur associatif.

Concernant la gouvernance : il est prévu la création d'un comité de pilotage et d'un comité exécutif, d'un comité d'orientation scientifique et d'un conseil de partenaires plus ouvert pour représenter des structures parapubliques et professionnelles.

Actuellement, les responsables de la chaire mènent un travail de prise de contact avec les co-financeurs. Le MC s'est engagé à apporter une aide pour la période d'incubation (2020-2022) d'environ 40K€ par an. Le coût estimé des activités prévues dans la chaire est d'environ 250-300 K€. Des discussions sont en cours avec le PUCA qui pourrait accorder des moyens complémentaires à la chaire.

Par rapport au plan de communication, malheureusement aucune information n'a été publiée sur le site du MC quant aux labellisations des chaires.

b) Présentation de la chaire « Nouvelles urbanités face aux risques naturels » (Eric Daniel-Lacombe) :

Cette chaire est portée par deux architectes praticiens. Elle concerne les abris ouverts par rapport à la construction et face à la nature. Eric Daniel-Lacombe est prix d'architecture sur les risques naturels du Ministère de l'écologie et l'environnement. Depuis environ 10 ans, il existait au sein de l'ENSAPLV l'envie de mettre en place de nouveaux cours sur les risques naturels, l'architecture et la santé du vivant.

La chaire a pour objectif la mise en place de pédagogies et des recherches nouvelles, tout en faisant un lien entre la pratique et la théorie. Il est prévu de publier un Atlas sur les abris ouverts, un travail qui a déjà démarré. Environ 200 architectes (anciens étudiants du PFE) sont actuellement en train de réfléchir ensemble afin de produire l'atlas. Par ailleurs, un colloque aura lieu à la Cité de l'architecture en mars 2021. Cet événement permettra de rencontrer de potentiels partenaires autour de la question des risques et de la manière d'y faire face. Enfin, la chaire, en tant qu'instance réflexive, travaille à faire des propositions sur des nouvelles façons de faire ; l'idée est de pouvoir dialoguer avec des acteurs en dehors du monde académique (assurances, sociétés privés, collectivités territoriales...) tout en développant en même temps une dimension théorique.

Bendicht Weber remarque que la question du risque est aussi présente au sein d'Hesam Université. Il

conseille aux porteurs de la chaire d'explorer les diverses possibilités de collaboration. Eric Daniel-Lacombe explique que, en effet, il existe au CNAM des chercheurs dont les thématiques de recherche sont proches de la chaire « nouvelles urbanités ».

c) Chaire EFF&T (Antonella Tufano et Bendicht Weber)

La chaire s'intéresse à la production de l'espace dans le cadre des logiques des grands enjeux sociétaux actuels des transitions écologique et numérique et vise à en éclairer les pratiques voire à en stimuler de nouvelles au profit de l'émergence de compétences et de métiers nouveaux. Les travaux de la chaire visent à porter le « droit à l'expérimentation » comme objet d'investigation transdisciplinaire et multi-scalaire, puis d'expérimenter et de transmettre des pratiques et des retours d'expériences en connectant les mondes de la recherche, de l'enseignement ainsi que les acteurs des territoires s'impliquant dans ses expérimentations.

La chaire s'intéresse aux dynamiques de construction et de transmission des savoirs et des savoir-faire des métiers de l'architecture, de la construction et du territoire dans le contexte de l'émergence de l'économie circulaire. Elle s'inscrit dans des logiques de transition – touchant tant le renouvellement urbain que le redéveloppement territorial - qui engagent les démarches de l'expérimentation et la participation impliquant toutes les parties prenantes.

La chaire a pour objectif de produire des connaissances inédites sur la production architecturale, territoriale aux prises de l'économie circulaire. La méthodologie sera expérimentale ; des savoirs se créent et se transmettent sur le terrain, hors des lieux institutionnels habituels de production et de diffusion de la connaissance. Cette chaire se propose donc d'expérimenter elle-même des méthodes de recherche en prise avec ces dynamiques de terrain à travers le faire, la fabrique et la transmission. Les terrains et les démarches observés seront des situations de programmation, d'aménagement et de construction expérimentales (PP7 et autres).

La période d'incubation permettra de faire émerger les questions de recherche et d'impliquer plusieurs équipes, aussi au-delà du champ de l'architecture (par exemple, des équipes de recherche en sciences politiques pour travailler sur des aspects juridiques de l'économie circulaire, des équipes en ingénierie, etc.).

Fin de la présentation des chaires

Pour conclure, Catherine Maumi propose d'inviter à nouveau les porteurs des chaires à participer à une future CR. Cela permettrait de voir la progression des travaux réalisés dans le cadre des trois chaires partenariales.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission de la recherche lève la séance à 12h40.

La prochaine CR aura lieu le 14 décembre 2020 de 9h30 à 12h30.

Catherine Maumi
Présidente de la CR